

I. N. A. O.

**COMITE NATIONAL DES INDICATIONS GEOGRAPHIQUES PROTEGEES
RELATIVES AUX VINS ET AUX CIDRES**

Séance du 17 octobre 2019

Résumé des décisions

2019-400

DATE : 17 octobre 2019

ÉTAIENT PRESENTS :

LE PRESIDENT.

M. PAUL ERIC

LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT :

M. Thomas GUYOT

REPRESENTANTS DES ADMINISTRATIONS :

La directrice générale de la performance économique et environnementale

Des entreprises ou son représentant (DGPE).

Mme Marie DE SARNEZ

Le Sous-directeur des produits et des marchés ou son représentant :

Mme COINTOT Marie-Laurence.

M. Julien LAM.

**Le Directeur Général de la Concurrence, de la consommation et de la répression
des fraudes ou son représentant :**

M. Arnaud FAUGAS.

Le Directeur Général des douanes et droits indirects ou son représentant :

M. Frédéric BOUY.

REPRESENTANTS DES PROFESSIONNELS:

Mme Jamy BELKIRI, MOTHERON Catherine.

MM. BANCILLON Gérard, Christophe BOU, Michel CARRERE, Michel, CARRETIER Denis, Pierre CHAMPETIER, Olivier NASLES, Damien ONORRE, Thomas PELLETIER, Claude ROBERT, Marc ROBERT, Denis ROLANDEAU, Denis ROUME, Dominique SAINTOUT, Laurent SAUVAGE, Jean-Pierre VAN RUYSKENVELDE.

ASSISTAIENT EGALEMENT EN TANT QU'INVITES :

Mmes LAVAL Éléonore, Elodie LEBRUN.

AGENTS INAO :

Mmes. Marie GUITARD, Françoise INGOUF, Sophie BOUCARD, Caroline BLOT, CHAUVEL Anais, MARTHY-HOUPERT Nathalie,

MM. HEDDEBAUT Philippe, LAVILLE Pascal, MONTANGE Baptiste,

ÉTAIENT EXCUSES :

REPRESENTANTS DES PROFESSIONNELS:

Mmes Anne ARBEAU, Catherine RENARD.CAILLET Marie-Madeleine.

MM. Christophe AGUILAR, BAUX Jacques, Joël BOUEILH, BOUGRIER Noel, Jean-Benoit CAVALIER, Arnaud GUICHARD, Thierry ICARD, Jean-Charles LALAUURIE, Joseph MARTINEZ, Bertrand MAZEL, Olivier MERRIEN, Georges MONEGER, Philippe MUSELLEC, Jean-Claude PELLEGRIN, Eric POLI, Jean-Michel SAGNIER, Olivier SIMONOU, Vincent TROUILLAS.

ÉTAIENT ABSENTS :

REPRESENTANTS DES PROFESSIONNELS:

MM. Christophe BERTIN, Pierre BIROT, Jerome DESPEY, Gilles GALLY, Franck MALINOWSKI, Sébastien PONS, Bertrand PRAZ,

* *
*

Une absence de quorum ayant été constatée à l'ouverture de la séance, le Président Eric Paul a procédé à une nouvelle convocation, le jour même dans les mêmes conditions et avec le même ordre du jour, du comité national des indications géographiques protégées relatives aux vins et aux cidres qui a délibéré valablement sans condition de quorum.

2019-CN401	<p>Résumé des décisions prises par le comité national des indications géographiques protégées relatives aux vins et aux cidres du 4 juillet 2019</p> <p>Le comité national a approuvé à l'unanimité le résumé des décisions prises par le comité national des indications géographiques protégées relatives aux vins et aux cidres du 4 juillet 2019</p>
2019-CN402	<p>Compte-rendu analytique de la séance du comité national des indications géographiques protégées relatives aux vins et aux cidres du 4 juillet 2019</p> <p>Le comité a approuvé à l'unanimité le Compte-rendu analytique de la séance du comité national des indications géographiques protégées relatives aux vins et aux cidres du 4 juillet 2019.</p>

DOSSIERS GENERAUX

2019-CN403	Gestion du potentiel de production viticole - Autorisations de plantations nouvelles - Autorisations délivrées - Campagne 2019 – Préparation de la campagne 2020 Le Comité national a pris connaissance des éléments statistiques relatifs aux demandes et aux autorisations de plantations nouvelles délivrées pour la campagne 2019. Ces éléments n'ont amené aucun commentaire ou débat. Les premiers éléments d'organisation de la campagne 2020 ont également été présentés malgré l'absence de décision du CS Vins FAM qui ne s'est finalement pas réuni le 16 octobre. Les recommandations de limitations régionales proposées pour les IGP seront examinées soit lors de la réunion de la CP du 5 décembre 2019, soit lors de la séance du CN du 14 janvier 2020.
2019-CN404	Information sur la stratégie de la filière cidricole Le comité national a pris connaissance du plan 2018-2022 de la filière cidricole. Thomas PELLETIER et Elodie LEBRUN ont présenté la filière en général à travers son secteur de production, ses producteurs et son verger. Ils ont également exposé le plan de la filière à travers quatre ambitions qui sont : créer de la valeur par la qualité et la diversification sur le marché national, renforcer la notoriété et la reconnaissance au niveau international du cidre à la française et développer l'export, dévoiler la filière et consolider la contractualisation dans la filière et les relations avec la distribution et les consommateurs.
2019-CN405	Modalités pratiques du règlement intérieur <i>Présentation orale</i>
2019-CN406	Retour du congrès de l'OIV de juillet 2019 <i>Présentation orale</i>
2019-CN407	Demandes d'acidification pour la récolte 2019 - Mise en œuvre de manière exceptionnelle sur autorisation de l'Etat Membre (Règlement UE n°1308/2013) - Décision du Comité National L'ODG des indications géographiques « Val de Loire » (pour les départements : Cher, Deux-Sèvres, Indre, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Loire-Atlantique, Loiret, Maine-et-Loire, Nièvre (arrondissement de Cosne-sur-Loire), Sarthe, Vendée, Vienne), « Coteaux du Cher et de l'Arnon », « Côtes de la Charité », a demandé de pouvoir bénéficier de l'acidification en application de l'annexe VIII, section C point 6 du règlement (UE) n°1308/2013. Les services nationaux de la DGCCRF ne se sont pas opposés à ces

	<p>demandes dans leur courrier de réponse. En cas d'avis favorable du comité national, les autorisations feront l'objet d'un arrêté interministériel.</p> <p>Le comité national a approuvé à l'unanimité,</p> <ul style="list-style-type: none"> - les demandes d'acidification déposées par l'ODG ; - la délégation à sa commission permanente dans le cas où de nouvelles demandes seraient formulées après cette séance du Comité
RECONNAISSANCE EN IGP	
2019-CN408	<p>« Ile-de-France » - Reconnaissance en IGP – Bilan de la procédure nationale d'opposition – Rapport de la commission d'enquête – Lancement d'une PNO et homologation</p> <p>Le comité national a pris acte du travail de la commission d'enquête et du rapprochement des différents acteurs de la filière vitivinicole régionale qui œuvre pour la reconnaissance et plus loin, le développement de l'IGP « Ile-de-France ».</p> <p>La commission d'enquête a rappelé les évolutions du cahier des charges mis en PNO et actées par le comité national du 4 juillet 2019, de façon à répondre aux oppositions exprimées pendant cette procédure. Elle propose de compléter ces orientations par les demandes de modification exprimées postérieurement à la PNO.</p> <ul style="list-style-type: none"> - compléter dans un premier temps la zone géographique de production des raisins par l'ajout de 14 communes demandées par les opposants postérieurement à la PNO, lors des rencontres avec la commission d'enquête. - engager une actualisation de la zone géographique de l'IGP dans les trois ans après sa reconnaissance afin de prendre en compte les implantations en cours de recensement. Le souhait d'inscrire une nouvelle DGC « Versailles » dans le cahier des charges est une orientation souhaitée à court terme et partagée. <p>Le comité national a validé les modifications de cahier des charges apportées suite au bilan de la PNO et actées les orientations formulées lors des rencontres avec les acteurs régionaux postérieurement à la PNO. Il a également validé l'actualisation de la lettre de mission de la commission d'enquête.</p> <p>Le comité national a donné un avis favorable pour le lancement de la procédure nationale d'opposition pour la modification du cahier des charges. Il a également donné un avis favorable sur l'homologation du cahier des charges en absence d'opposition et sa transmission aux services de la Commission européenne. (24 votants – 23 votes positifs et 1 abstention)</p>
MODIFICATIONS DE CAHIERS DES CHARGES	
2019-CN409	<p>IGP « Collines Rhodaniennes » - Modification de cahier des charges – Instruction de la demande - Lancement d'une procédure nationale d'opposition – Homologation du cahier des charges.</p> <p>Le comité national a donné un avis favorable à la modification du cahier des charges au niveau des points suivants :</p>

	<ul style="list-style-type: none"> • introduction de 9 cépages autochtones et anciens <ul style="list-style-type: none"> - En blanc : Bia B, Chouchillon B, Roussette d'Ayze B, Arvine B - En rouge : Mornen N, Dureza N, Sérénèze N, Robin N, Chatus N • retrait des références aux vins mousseux (modification UE) • mise en forme de la zone géographique et de la ZPI sous forme de listes de communes (Référence COG 2019), • introduction d'éléments précisant le descriptif des différents produits (couleurs). • renforcement de la démonstration du lien à l'origine. L'ODG propose d'ajouter une phrase synthétique récapitulant les éléments du lien causal de l'IGP. Une référence à la présence de cépages autochtones a été précisée. <p>Le comité national a donné un avis favorable à l'unanimité des membres présents au lancement de la procédure nationale d'opposition sur le projet de cahier des charges modifié. Il a également donné un avis favorable sur l'homologation du cahier des charges en absence d'opposition et sa transmission aux services de la Commission européenne.</p>
<p>2019-CN410</p>	<p>IGP « Vaucluse » - Modification de cahier des charges – Instruction de la demande - Lancement d'une procédure nationale d'opposition – Homologation du cahier des charges.</p> <p>Le comité national s'est prononcé favorablement sur la modification du cahier des charges de l'IGP :</p> <ul style="list-style-type: none"> • intégration de 16 cépages dans l'encépagement, Muscaris B, Soreli B, Souvignier Gris B, Artaban N, Floréal B, Vidoc N, Voltis B, Monarch N, Prior N, Cabernet blanc B, Cabernet cortis N, Assyrtiko B, Verdejo B, Nebbiolo N, Pinotage N, Xinomavro N. • introduction d'éléments précisant le descriptif des différents produits • référence au code officiel géographique de 2019 au niveau de la zone géographique <p>Le comité national a donné un avis favorable à l'unanimité des membres présents au lancement de la procédure nationale d'opposition sur le projet de cahier des charges modifié de l'IGP « Vaucluse ». Il a également donné un avis favorable sur l'homologation du cahier des charges modifié en absence d'opposition et sa transmission aux services de la Commission européenne.</p>
<p>2019-CN411</p>	<p>IGP « Côtes catalanes » - Modification de cahier des charges – Instruction de la demande - Lancement d'une procédure nationale d'opposition – Homologation du cahier des charges.</p> <p>Le comité national s'est prononcé favorablement à l'unanimité des membres présents sur l'intégration des cépages. Cabernet blanc B, Cabernet cortis N, Muscaris B, Soreli B, Souvignier gris Rs. dans l'encépagement de l'IGP. Le niveau de résistance aux maladies cryptogamiques de ces variétés monogéniques est justifié, mais il a été rappelé que le maintien d'un ou deux traitements est toutefois nécessaire pour assurer la durabilité de la résistance. Le comité national a également validé l'actualisation de la zone géographique et de la zone de proximité immédiate afin de supprimer toute référence aux arrondissements et cantons et passer à une liste de communes. Cette actualisation ne modifie ni l'aire géographique ni la zone de proximité immédiate.</p>

	<p>Le comité national s'est prononcé favorablement à l'unanimité des membres présents sur le lancement de la procédure nationale d'opposition et en absence d'opposition, sur l'homologation du cahier des charges modifiées et sa transmission aux services de la Commission européenne.</p>
2019-CN412	<p>IGP « Pays d'Oc » - Modification de cahier des charges – Bilan de la procédure nationale d'opposition – Homologation du cahier des charges.</p> <p>Les représentants de l'IGP « Pays d'Oc », MM. BANCILLON, SAUVAGE, ONORRE et ROBERT quittent la séance.</p> <p>Le comité national a validé, - le bilan de la procédure nationale d'opposition ; - le projet de cahier des charges modifié de l'IGP « Pays d'Oc » suite à la procédure nationale d'opposition ; Le comité national s'est prononcé favorablement à l'unanimité des membres présents sur l'homologation du cahier des charges et sa transmission à la commission européenne pour enregistrement.</p>
QUESTIONS DIVERSES	
2019-QD401	<p>Droits INAO</p> <p>Le comité national a été informé de la modification de la Loi de Finances et des négociations en cours pour le maintien des Droits INAO.</p>